



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2019-12-21_1639

Remboursement, par les budgets annexe et autonome assainissement, des frais de personnels intervenant sur cette compétence et réglés sur le budget principal

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
I'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominiq	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

Exposé des motifs

Dans le cadre des transferts de compétences intervenues au 1^{er} janvier 2016, la compétence assainissement a été transférée à l'EPT par les ex-EPCI et les communes n'ayant pas encore procédé au transfert à cette date.

Sur le territoire des communes de Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-George et Valenton, en continuité du mode de gestion antérieure, la compétence est exercée par le SYAGE, dont l'adhésion est supportée par le budget principal.

Pour les 21 autres communes, les agents intervenant directement ou indirectement sur cette compétence sont pris en charge par le budget principal. Or les charges afférentes à la compétence assainissement doivent être couvertes par les recettes affectées, la redevance d'assainissement principalement.

Afin de garantir les mouvements intervenant entre le budget principal et les budgets assainissement, l'objet de cette délibération est de confirmer la part de frais de personnel qu'il revient à chaque budget assainissement de reverser au budget principal en remboursement desdits frais.

Les montants ci-après correspondent aux montants pratiqués antérieurement à la création de l'EPT pour les ex-EPCI et retenus par la CLECT du 17 novembre 2016 pour les transferts 2016 retraités des mises à disposition.

Il est proposé au conseil territorial de :

Confirmer que les montants remboursés annuellement par les budgets assainissement sont évalués à :

- Communes de l'ex-CA Val-de-Bièvre : 300 000 €
- Communes de l'ex-CALPE : 330 000 €
- Viry-Châtillon : 67 213 €
- Choisy : 101 688 €
- Ivry-sur-Seine : 157 726 €
- Vitry-sur-Seine : 368 894 € (hors mise à disposition) valorisés de 54 750 € en 2019 puis de 109 500 € en 2020 au titre de trois recrutements intervenus sur ce territoire courant 2019, total 2019 : 423 644 € et total 2020 : 478 394 €
- Orly : 41 362 € (hors mise à disposition)
- Ablon-sur-Seine : 2 164 €
- Rungis : 10 221 € (mise à disposition uniquement)
- Thiais : 46 429 € (mise à disposition uniquement)
- Chevilly-Larue : 31 780 € (mise à disposition uniquement)

Confirmer que ces montants sont applicables à partir de l'exercice 2016.

Préciser que ces montants ne seront actualisés qu'en cas d'évolution de l'organigramme de cette compétence (création, modification, suppression de poste).

Préciser qu'en cas d'évolution de la valeur du point d'indice servant au calcul des salaires des agents de la fonction publique, ces montants évolueront dans les mêmes proportions.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvrès dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions de la M14 et M49 ;

Vu les budgets principal, annexes et autonomes assainissement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser les modalités de remboursement, par les budgets annexes et autonome assainissement, des frais de personnel supportés sur le budget principal concernant la compétence assainissement ;

Entendu le rapport de M. Pascal Noury ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Confirme que les montants remboursés annuellement par les budgets assainissement sont évalués à :
 - Communes de l'ex-CA Val-de-Bièvre : 300 000 €
 - Communes de l'ex-CALPE : 330 000 €
 - Viry-Châtillon : 67 213 €
 - Choisy : 101 688 €
 - Ivry-sur-Seine : 157 726 €
 - Vitry-sur-Seine : 368 894 € (hors mise à disposition) valorisés de 54 750 € en 2019 puis de 109 500 € en 2020 au titre de trois recrutements intervenus sur ce territoire courant 2019, total 2019 : 423 644 € et total 2020 : 478 394 €
 - Orly : 41 362 € (hors mise à disposition)
 - Ablon-sur-Seine : 2 164 €
 - Rungis : 10 221 € (mise à disposition uniquement)
 - Thiais : 46 429 € (mise à disposition uniquement)
 - Chevilly-Larue : 31 780 € (mise à disposition uniquement)
2. Confirme que ces montants sont applicables à partir de l'exercice 2016.
3. Précise que ces montants ne seront actualisés qu'en cas d'évolution de l'organigramme de cette compétence (création, modification, suppression de poste).
4. Précise qu'en cas d'évolution de la valeur du point d'indice servant au calcul des salaires des agents de la fonction publique, ces montants évolueront dans les mêmes proportions.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour : 45

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur-Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.